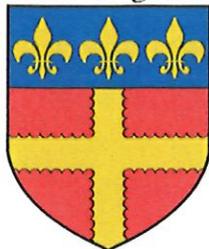


Ville de Gisors



**PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2022**

L'An deux mille vingt deux

Le trente et un mai à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en visioconférence en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alexandre RASSAERT

Etaient présents :

M. José CERQUEIRA ; Mme Anne PUECH d'ALISSAC ; M. Emmanuel HYEST ; Mme Carole LEDERLE ; M. Eugène GIMENEZ ; Mme Chrystel VIVIER ; M. Gilles LUSSIER ; Mme Elise CARON ; M. Ziad GEBRAN ; Mme Elise HUIN ; Mme Monique CORNU ; Mme Laura BORDIN ; Mme Colette WOKAM ; Mme Fabienne PARTOUT ; Mme Virginie LEMERCIER-MULLER ; M. Jérôme ROMET ; M. Clément DROUX ; Mme Dominique CAVE ; Mme Christine LAURENT ; M. Dominique POURFILET ; Mme Marie NEELS ; Mme Agnès CHASME ; M. Patrick MERCIER ; M. Thierry THEVIN.

Etaient absents avec pouvoir :

M. Franck CAPRON donne pouvoir Mme Colette WOKAM.
M. Harrison BENET donne pouvoir M. Alexandre RASSAERT.
M. Eric MOERMAN donne pouvoir M. José CERQUEIRA.
M. Anthony AUGER donne pouvoir M. Thierry THEVIN.
Mme Nathalie BARTHOMEUF donne pouvoir Mme Agnès CHASME.
M. Pascal RIHET donne pouvoir M. Patrick MERCIER.

Etaient absents :

M. Jean-Marie CHAMPAGNE ; M. Francis DELATOUR.

Monsieur Clément DROUX, Conseiller Municipal, a été nommé secrétaire de séance, Madame SAUNIER-COCHARD, Attachée principale, lui a été adjointe en tant qu'auxiliaire, ne prenant pas part aux délibérations.

Il est précisé qu'une minute de silence sera faite lors du prochain conseil municipal du 28 juin qui se tiendra en présentiel, pour rendre hommage à **Monsieur Bernard BENAT**.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 31 votants, décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 5 avril 2022.

ETAT DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 5 AVRIL ET LE 31 MAI 2022

DCS-2022045	Révision allégée du PLU de Gisors - Evaluation environnementale - Marché de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée avec la SARL ALISE ENVIRONNEMENT - Acte d'engagement
DCS-2022046	Adhésion à Normandie Images - Renouvellement 2022
DCS-2022047	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec "La Compagnie du Paladin"
DCS-2022048	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec l'Association "Le Clan d'Ivar"
DCS-2022049	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec la SARL "Les Ailes de l'Urga"
DCS-2022050	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec l'Association "La Maison des Fers Croisés"
DCS-2022051	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec l'Association "DOHMAN - COMPAGNIE TAN ELLEIL"
DCS-2022052	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec l'Auto Entrepreneur Patrick KRANIEZ
DCS-2022053	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec l'Association "L'Inventorium de Calliope"
DCS-2022054	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec la Compagnie "LEZ ACCROS"
DCS-2022055	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec l'Association "RONIN PEIRATÈS"
DCS-2022056	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec l'Association "Chevalerie Initiatique"
DCS-2022057	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec l'Association "Les Ateliers du Moyen-Age"
DCS-2022058	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec "l'Atelier de Poterie MICKAËL KANTPIG"
DCS-2022059	Entretien de la voirie communale - Accord cadre de services à bons de commande passé en procédure adaptée avec l'EURL THOMAS VATTEL NETTOYAGE - Acte d'engagement
DCS-2022060	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec l'Association "BEEEL AMIS"

DCS-2022061	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec la Compagnie "BOUGALOU" Les Univers perchés de Bergol
DCS-2022062	Contrat d'entretien et de maintenance pour les matériels de projection numérique avec la SAS Tacc
DCS-2022063	Installation de capteurs CO2 en milieu scolaire - Demande de subvention auprès de l'état
DCS-2022064	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec "La Croix Rouge Française"
DCS-2022065	Inscription au comice agricole d'Etrepagny des 11 et 12 Juin 2022
DCS-2022066	Contrat de maintenance des systèmes de communication avec Hexatel SAS - Avenant n°1
DCS-2022067	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec l'Association "LA GUILDE D'EMERAUDE"
DCS-2022068	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec l'Association "BLODIG BRODRE"
DCS-2022069	Transports urbain - marché de services passé en procédure adaptée avec GRISEL SA - Acte d'engagement
DCS-2022070	Fourniture de mobilier pour les écoles et prestations annexes - accord-cadre de fournitures à bons de commande passé en procédure adaptée avec Saonoise de mobiliers SAS - Acte d'engagement
DCS-2022071	Réalisation, organisation et projection de spectacles - Marché de services passé en procédure adaptée avec "BREZAC ARTIFICES SAS" lot n°1 : réalisation et projection du spectacle "Gisors, la légendaire" - Acte d'engagement
DCS-2022072	Réalisation, organisation et projection de spectacles - Marché de services passé en procédure adaptée avec "BREZAC ARTIFICES SAS" lot n° 2 : organisation d'un spectacle pyrotechnique pour la fête nationale - Acte d'engagement
DCS-2022073	Réalisation, organisation et projection de spectacles - Marché de services passé en procédure adaptée avec "BREZAC ARTIFICES SAS" lot n° 3 : organisation d'un spectacle pyrotechnique pour la fête de la libération - Acte d'engagement
DCS-2022074	Fournitures de bureau - accord cadre à bons de commande passé en procédure adaptée avec la société "Fiducial Bureautique" - lot n°1 : fournitures administratives - Acte d'engagement
DCS-2022075	Fournitures de bureau - accord cadre à bons de commande passé en procédure adaptée avec la société "Fiducial Bureautique" lot n° 2 : fourniture de papier d'impression - acte d'engagement
DCS-2022076	Fournitures de bureau - accord cadre à bons de commande passé en procédure adaptée avec la société "ACIPA" lot n°3 : consommables d'impression - acte d'engagement
DCS-2022077	Fourniture de matériaux divers - Accord cadre de fournitures à bons de commande avec la SAS LUNEL NEGOCE - Acte d'engagement

DCS-2022078	Sonorisation, éclairage de spectacles et animation DJ - Accord cadre de fournitures et services à bons de commande passé en procédure adaptée avec la SARL FM DIFFUSION - Lot n° 1 : Animations DJ et lancement bande son - Acte d'engagement
DCS-2022079	Sonorisation, éclairage de spectacles et animation DJ - Accord cadre de fournitures et services à bons de commande passé en procédure adaptée avec la SARL FM DIFFUSION - Lot n° 2 :Gestion de la régie des spectacles de la saison culturelle - Acte d'engagement
DCS-2022080	Vêtements de travail et accessoires - accord cadre de fournitures à bons de commande passé en procédure adaptée avec la société "PROTEC NORMANDIE" - Lot n°1 : Vêtements de travail et accessoires destinés aux services techniques - lettre de modification n°4
DCS-2022081	Gisors la légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec l'Association "Fratres Artificiosi"
DCS-2022082	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec "La Compagnie Templière Armée de Villedieu"
DCS-2022083	Gisors la Légendaire 2022 - Contrat de prestations de service pour la sécurité des festivités
DCS-2022084	Contrat de prestations de service COLISSIMO avec La Poste
DCS-2022085	Réhabilitation de l'école Jean Moulin - Marché de travaux passé en procédure adaptée avec la SAS TKElevator - lot n°6 : ascenseurs - déclaration de sous-traitance
DCS-2022086	Adhésion à l'association MACAO - Renouvellement 2022
DCS-2022087	Convention de formation professionnelle avec l'Union Départementale de Premiers Secours de Seine-Maritime
DCS-2022088	Adhésion à l'Agence Nationale pour le Développement du cinéma en Régions (ADRC) - Renouvellement 2022
DCS-2022089	Contrat d'abonnement "COM CB GPRS" avec la SAS "EURO-COMMERCE 60"
DCS-2022090	Contrat de maintenance et d'assistance téléphonique du terminal de paiement électronique avec la SAS "EURO-COMMERCE 60"
DCS-2022091	Contrat de prestations de service avec la SAS CWA ENTERPRISE
DCS-2022092	Contrat de prestations de service avec l'Association Eclat de Rire
DCS-2022093	Travaux sur la station d'épuration de Gisors - Marché de contrôle technique avec la BTP CONSULTANTS SAS
DCS-2022095	Gisors, la Légendaire - Convention de mise à disposition de parcelles pour l'aménagement d'une zone de stationnement temporaire avec Madame COLLONNIER
DCS-2022096	Gisors, la légendaire 2022 - Contrat de prestations de service avec la société FLASHPIX STUDIO

DCS-2022097	Contrat d'abonnement "Pack Numéro Contact IP" avec la société ORANGE BUSINESS SERVICES
DCS-2022098	Restauration de l'Eglise Saint-Gervais Saint-Prottais - Demande de subvention auprès de la DRAC
DCS-2022099	Révision allégée n° 2 du PLU de Gisors - Evaluation environnementale - Marché de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée avec la société Atelier Lignes - Acte d'engagement
DCS-2022100	Contrat de prestations de service avec la société PILATORIUM
DCS-2022101	Révision allégée n° 2 du PLU de Gisors - Evaluation environnementale - Marché de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée avec la société Atelier Lignes - Déclaration de sous-traitance n° 1
DCS-2022102	Convention de prêt de matériel avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (Le SPERN)
DCS-2022103	Restauration de l'église Saint-Gervais Saint-Prottais - Accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre passé en procédure adaptée avec la SARL SOCREA - Mission de base de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'urgence - Marché subséquent - Acte d'engagement
DCS-2022104	Restauration de l'église Saint-Gervais Saint Prottais - Accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre passé en procédure adaptée avec la SARL SOCREA - Mission diagnostics complémentaires - Marché subséquent - Acte d'engagement
DCS-2022105	Gisors, la Légendaire - Contrat de prestations de service avec la Société "FM DIFFUSION"

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE GISORS AVEC FORMATION SPÉCIALISÉE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 32 (articles L. 251-5 à L. 251-10 du Code Général de la Fonction Publique),

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Conformément à l'article L. 251-5 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un comité social territorial (CST).

Par ailleurs, selon l'article L. 251-9 du même code, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du comité social territorial dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant 200 agents au moins.

L'article L. 251-7 du même code prévoit qu'une collectivité territoriale et un ou plusieurs établissements publics qui lui sont rattachés peuvent, par des délibérations concordantes de leurs organes délibérants,

créer un CST commun compétent à l'égard de l'ensemble des agents à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Il est donc rappelé l'intérêt de disposer d'un CST commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS, compte-tenu des liens étroits entre les deux structures et de la nécessité de disposer d'une seule instance pour l'examen des questions intéressant les services et impactant les agents.

Il a été recensé, dans le respect des conditions prévues par les articles 4 et 31 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, les effectifs présents au 1^{er} janvier 2022, regroupant les fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, suivants :

- 239 agents à la commune, dont 159 femmes et 80 hommes,
- 38 agents au CCAS, dont 35 femmes et 3 hommes.

Compte-tenu de cet effectif global de 277 agents, dont 194 femmes (70,04 %) et 83 hommes (29,96%), le Maire propose la création d'un comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS qui sera composé de la façon suivante :

➤ **Sur le nombre de représentants du personnel au CST commun :**

Dans le cadre des prochaines élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022, il convient de déterminer le nombre de représentants du personnel siégeant au sein de cette instance communale. Compte-tenu dudit recensement, le nombre de représentants titulaires du personnel peut être fixé dans la limite de 4 à 6 représentants.

Après consultation des organisations syndicales, il vous est proposé de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

➤ **Sur la formation spécialisée du comité :**

Compte-tenu dudit recensement, il doit également être institué une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail qui sera dénommée « formation spécialisée du comité ». Dans la mesure où le nombre de représentants du personnel titulaires dans la formation spécialisée doit être égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans le CST, le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de cette formation est donc fixé à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

➤ **Sur le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement public rattaché :**

Par ailleurs, il est rappelé que la présente délibération doit ou non prévoir le recueil par le comité social territorial commun et la formation spécialisée du comité de l'avis des représentants de la collectivité et du CCAS sur tout ou partie des questions sur lesquelles ces instances émettent un avis.

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et du CCAS sur l'ensemble des questions sur lesquelles ces instances émettent un avis

Il sera donc maintenu un paritarisme numérique entre les deux collèges en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants dans les deux instances.

Vu la consultation des organisations syndicales du 27 avril 2022,
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 mai 2022,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel, et Affaires Générales en date du 18 mai 2022,

Monsieur le Maire indique qu'il faudra délibérer pour la désignation des élus, et à ce titre l'opposition devra faire un choix pour leur représentation. En effet, Messieurs AUGER et RIHET étaient réciproquement au CHSCT et au CT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, par 31 votants décide

- De créer un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS,
- D'instituer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,
- De placer ces deux instances auprès de la Commune de Gisors,
- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité social territorial commun à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- De fixer le même nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants au sein de la formation spécialisée,
- De fixer la répartition des sièges entre la Commune et le CCAS de Gisors, pour ces deux instances, ainsi qu'il suit :
 - 4 sièges pour la Commune
 - 1 siège pour le CCAS,
- De recueillir l'avis des représentants de la collectivité et du CCAS sur toutes les questions sur lesquelles ces instances sont amenées à se prononcer,
- De maintenir le paritarisme numérique au sein de ces deux instances en fixant un nombre de représentants de la collectivité et du CCAS égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

GISORS, LA LÉGENDAIRE 2022 - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA RÉGION NORMANDIE

Vu la décision du 7 mars 2022 portant demandes de subvention,

Considérant que dans le cadre du dispositif Développement des destinations d'excellence : Normandie médiévale, la Région Normandie a attribué une subvention de 10 000€ à la Ville, pour le financement de « Gisors la Légendaire – Les Archers du Château »,

Considérant qu'il convient de signer une convention avec la Région Normandie pour l'attribution d'une subvention,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel, et Affaires Générales en date du 18 mai 2022,

Monsieur le Maire remercie la Région et le Département pour leur soutien ainsi que les agents, bénévoles, élus, institutions, qui ont fait la réussite de cet événement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, par 31 votants décide

- D'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région Normandie pour l'attribution d'une subvention de 10 000€ pour le financement de « Gisors la Légendaire - Les Archers du Château »,
- D'inscrire la recette au budget communal.

CONVENTION RÉSIDENCE D'ARTISTE AVEC DIEUDONNÉ FOKOU ET L'ASSOCIATION KALBASS'ART - AVENANT N° 1

Vu la délibération du 5 avril 2022 portant convention Résidence d'artiste avec l'association KALBASS'ART dans le cadre du projet de Dieudonné FOKOU,

Afin de répondre aux critères règlementaires demandés par l'Ambassade de France au Cameroun pour délivrer le Visa Passeport Talent dont a besoin Monsieur FOKOU, une augmentation de 50 euros est nécessaire. En effet, le financement doit représenter 51 % de 70 % du SMIC annuel, à savoir 7049,68 €.

Il est donc nécessaire de procéder au réajustement de la participation de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, par 31 votants décide d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de résidence d'artiste avec Dieudonné FOKOU et l'Association KALBASSAR'ART.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Alexandre RASSAERT
Maire de Gisors
Vice-Président du Conseil Départemental de l'Eure

